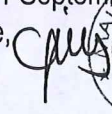


REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de **CHANEINS**

DEPARTEMENT DE L'AIN

Prescrite le 27 Février 2004
Arrêtée le 15 Septembre 2006
Approuvée le 21 Septembre 2007

Vu pour rester annexé à la
délibération du Conseil
Municipal du 21 Septembre 2007
Le Maire, 



**« Vu pour rester annexé à la délibération du 21 Septembre 2007 :
le Maire »**

3. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT POUR LE VILLAGE

*OK de
guyonka et*

AOUT 2007

COMMUNE DE CHANEINS

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Orientations d'Aménagement pour le village

JUILLET 2006

- Le village de CHANEINS est situé sur la R.D.17., axe CHATILLON-SUR-CHALARONNE – BELLEVILLE, qui le traverse d'Est en Ouest sur une distance d'environ 1 km, comprise entre les R.D.75. et 66b. à l'Est et la ligne du T.G.V. à l'Ouest.
 - Le village s'est implanté initialement autour du carrefour R.D.17. x R.D.75., puis s'est développé progressivement au Nord et au Sud de la R.D.17., et en direction de l'Est (R.D.75. et 66b.), en raison de la contrainte apportée par la ligne du T.G.V. à l'entrée Ouest du village.
 - La R.D.17. est la principale voie structurante du village, avec la mairie, la place, les commerces, des ateliers artisanaux, et une grande partie des constructions qui se sont développées en prolongement et en périphérie du centre ancien débouchent sur la R.D.17. . Un second pôle d'équipements publics, (école, salle des fêtes, local polyvalent, terrain de sport,...) s'est développé à 150 mètres au Sud du carrefour initial au droit de la R.D.75., accès Sud-Ouest à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE également très utilisée.
 - Cette structure viaire formée par deux axes routiers qui se recoupent à angle droit détermine quatre « pôles » dans le village : au Nord-Est « Montessuy », au Nord-Ouest « Aux Manettes », au Sud-Ouest « CHANEINS-OUEST », au Sud-Est « CHANEINS-EST ».
- ☞ *La municipalité, qui a eu précédemment, par le biais du P.O.S. approuvé en 1997, le soin d'organiser et de structurer le développement du village, et de prévoir une politique d'acquisitions foncières, et immobilières, propose, aujourd'hui, un projet axé sur trois points forts :*
- *l'aménagement de la R.D.17. dans la traversée du village : une première section est entreprise entre la place de la Bascule et le tourne-à-gauche prévu au débouché du quartier Nord de MONTESSUY = traitement d'un enjeu de sécurité et d'un enjeu urbain,*
 - *la réalisation, à poursuivre, d'espaces verts et de loisirs publics « de quartiers » sur chacun des quatre pôles du village, avec des cheminements piétonniers reliant les quartiers entre eux et avec les équipements et services publics,*
 - *le traitement « urbain » des deux façades de l'entrée Est du village par la R.D.17. sous forme de « maisons de village » ou « maisons de rue », d'une densité voisine à celle du centre ancien, permettant à la fois de diversifier le type de logements, et de bien marquer l'identité de CHANEINS en tant que village.*

Site d'activités "ActiParc" avec prévision d'extension, voie structurante Nord-Sud vers la place publique et la R.D.17 + frange boisée classée autour du dépôt du bois d'Y+ espace boisé classé d'environ 50 mètres de large / T.G.V. + espace vert planté de 20 mètres de large / réserve foncière Est.

Bois d'Y :
(matériaux inertes)

Chemin des Ma
T.G.V.

Aménagement de la R.D.17

tourne-à-gauche au débouché de
essuy, aménagement du carrefour
7x75x66b, bande verte plantée de 12
es en façade de la R.D.17, et
ation d'arbres le long de la R.N.75
la partie Nord de la R.D.17
aisons de village" (logements aidés à
e entrée Est).

Future activité artisanale et commerciale para-agricole.

accès sur la R.D.66b.
traitement végétal de la façade sur
la R.D.17 : pelouse, arbres et
plantation d'arbres en limite de la
zone agricole.

R.D.17
BELLEVILLE

Centre village :
mairie, église, équipements
publics, d'autres parking prévus.

Etoffement Sud autour du terrain
de sport avec maillage des voies
des 3 propriétés avec celle du
terrain de sport, et avec la V.C. 9 à
élargir

VILLAGE - vue I.G.N.



☞ **Projet, à long terme, d'une déviation prévisionnelle de la R.D.17. par le Nord du village : depuis LE ROCHER à l'Ouest, jusqu'aux PETITES FILLES – sous CHASSIGNOLAN à l'Est : un axe de cette voie est reporté sur le document graphique du P.L.U. .**

☞ **L'aménagement de la R.D.17. dans la traversée Est du village.**

- **Prévision d'une emprise routière supplémentaire de 3 mètres, et d'une bande verte plantée de 12 mètres de large tant au Nord qu'au Sud de la voie.**
- **Tourne-à-gauche au débouché de la voie de desserte de MONTESSUY au Nord, qui permettra ultérieurement l'accès des futurs terrains constructibles au Sud à la R.D. .**
- **Aménagement prévu du carrefour R.D.17. x R.D.75. x R.D.66b. à l'entrée Est, compte-tenu des projets en cours, (terrains communaux de MONTESSUY au Nord de la R.D.17. en zone U.B., terrains au Sud de la R.D. en réserve foncière en prévision d'une délocalisation du siège d'exploitation de CHABAUDIÈRES, projet d'implantation d'une entreprise de matériel agricole = à l'entrée Sud de la R.D.17.).**

☞ **Composition du pôle Nord-Est de « MONTESSUY ».**

: **Limité entre la R.D.75., la R.D.17. et la route de PEYZIEUX.**

- **Une voie « structurante » dessert tout ce « quartier », et relie la R.D.17. au chemin de MONTESSUY.**
- **Des cheminements piétons qui « accompagnent » cette voie.**
- **Un espace vert et de loisirs collectif réalisé sur terrain communal.**
- **Un projet de logements aidés (locatifs, accession à la propriété) sur terrain communal,**
 - **le long de la R.D.17., pour conforter l'entrée urbaine du village,**
 - **sur un terrain central, route de PEYZIEUX, que la commune souhaite acquérir pour réaliser des logements pour personnes âgées, pour jeunes ménages à l'étage, avec une salle de réunion, et des « jardins familiaux ».**
- **Prévision de création de nouvelles places de stationnement pour les commerces dans le centre au droit de la R.D.17., avec accès piétons à l'opération précédemment citée.**

☞ **Composition du pôle Nord-Ouest « AUX MANETTES ».**

: **Limité entre la route de PEYZIEUX, la R.D.17. et la ligne du T.G.V. .**

- **Site résidentiel de superficie plus restreinte mais, avec une réserve foncière pour l'urbanisation ultérieure.**
- **Site d'activités au droit du T.G.V., « ActiParc », Sud et Nord, avec une extension prévue à CHAMP DORSIN.**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DU VILLAGE - vue I.G.N.

MONTESSUY Nord-Est

Aménagement de la R.D. 17

avec tourne-à-gauche au débouché de Montessuy, aménagement du carrefour R.D.17x75x66b, bande verte plantée de 12 mètres en façade de la R.D.17, et plantation d'arbres le long de la R.N.75 dans la partie Nord de la R.D.17 et "maisons de village" (logements aidés à cette entrée Est).

Future activité artisanale et commerciale para-agricole.

accès sur la R.D.66b, traitement végétal de la façade sur la R.D.17 : pelouse, arbres et plantation d'arbres en limite de la zone agricole.

.....
Chemins piétons inter-quartiers
←→
équipements publics.

Réserve foncière pour l'urbanisation future

AUX MANETTES

espace vert et de loisirs

Place publique

Logements aidés

Espace vert et de loisirs

MONTESSUY

Logements aidés

Futur espace vert et de loisirs

Siège d'exploitation

Activités

Rue des Verchères

Cérégrain

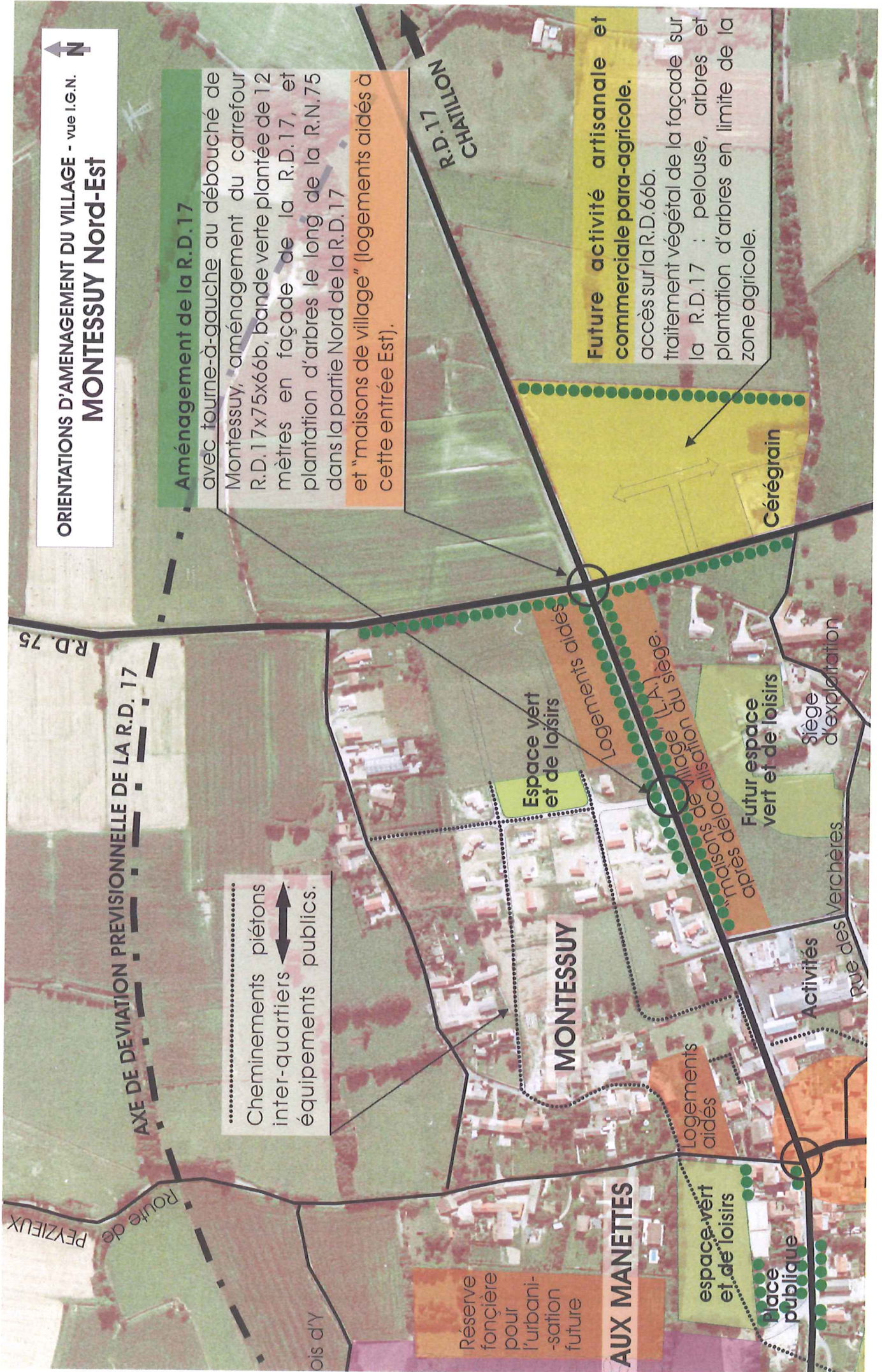
R.D. 17
CHAILLON

R.D. 75

AXE DE DEVIATION PREVISIONNELLE DE LA R.D. 17

Route de PEZIEUX

ois d'Y



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DU VILLAGE - vue I.G.N.
AUX MANETTES - ACTIPARC Nord-Ouest



Site d'activités "ActiParc" avec prévision d'extension, voie structurante Nord-Sud vers la place publique et la R.D.17 + frange boisée classée autour du dépôt du bois d'Y + espace boisé classé d'environ 50 mètres de large / T.G.V. + espace vert planté de 20 mètres de large / réserve foncière Est.

Bois d'Y :
 (matériaux inertes)

Chemin du Bois d'Y

Chemin des Manettes

Reserve foncière pour l'urbanisation future

AUX MANETTES

espace vert et de loisirs

place publique

Logements aidés

MONTESSUY

Espace vert et de loisirs

Futur espace vert et de loisirs

Siège d'exploitation

Activités

Rue des Verchères

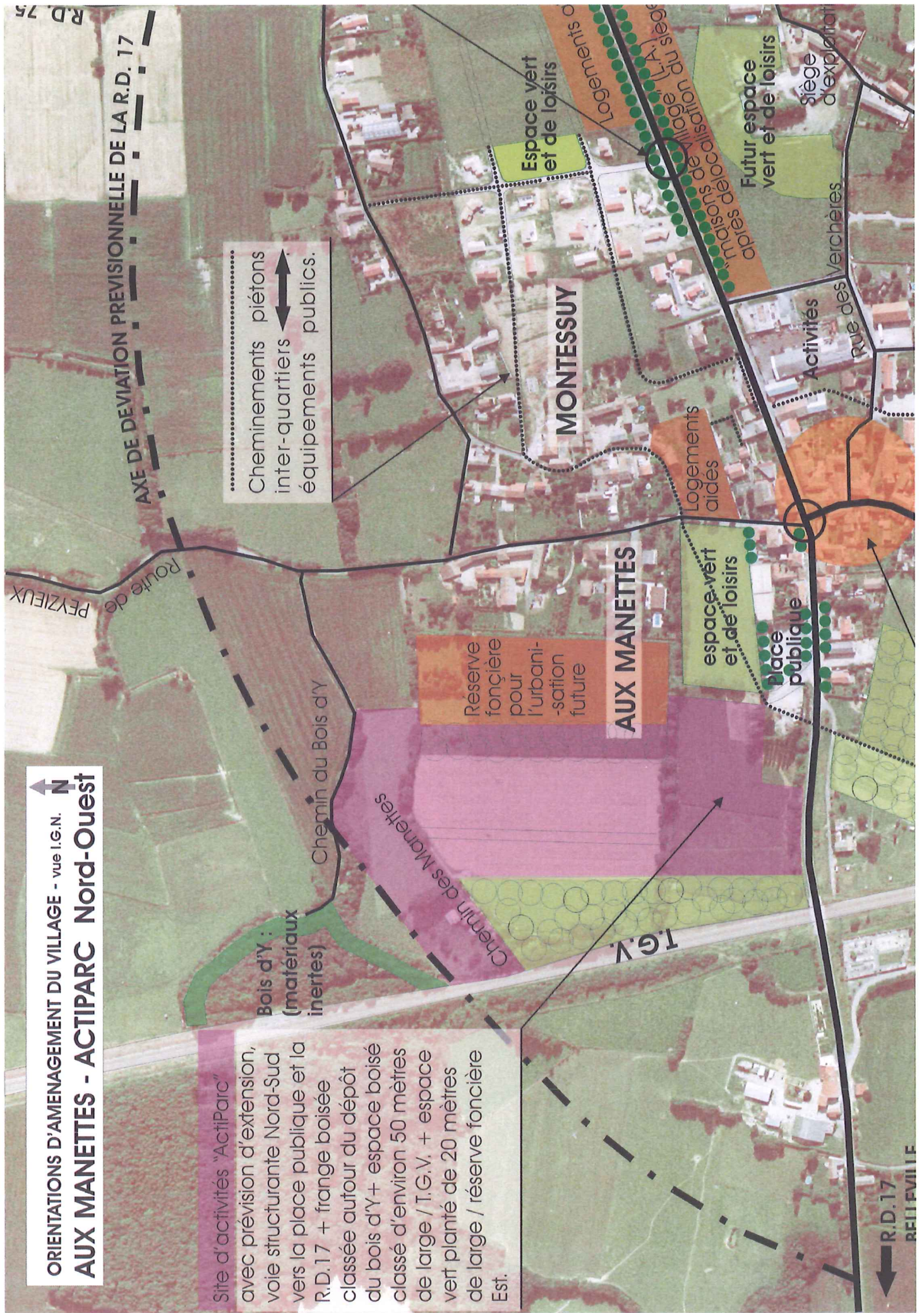
Logements après décaissement du site "maisons de village" (T.V.)

Chemements piétons inter-quartiers ↔ équipements publics.

AXE DE DEVIATION PREVISIONNELLE DE LA R.D. 17

R.D. 75

R.D.17
 RELEVILLE



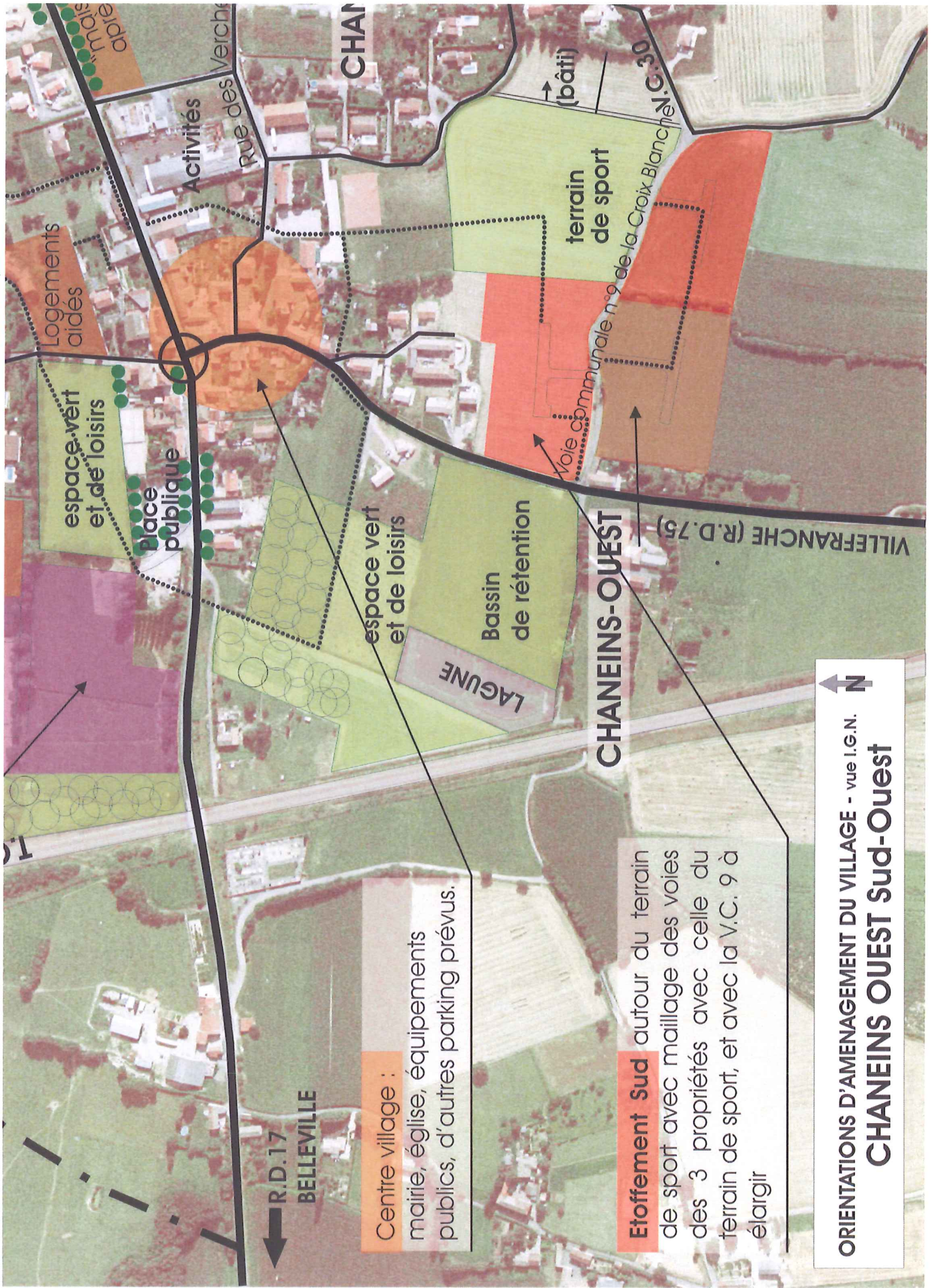
- *Prévision d'une voie « structurante » Nord-Sud entre le chemin des Manettes au Nord, (pouvant être prolongée jusqu'au chemin du Bois d'Y, pour l'extension prévue) et le débouché sur la R.D.17. au droit de la place publique, avec engazonnement de la partie Est de cette future voie.*
- *Espace-tampon végétalisé et planté de 20 mètres de large prévu entre « ActiParc » et la réserve foncière pour l'urbanisation future.*
- *Espace boisé classé « tampon » d'une cinquantaine de mètres entre « ActiParc » et la ligne du T.G.V. .*
- *Prévision d'extension de la capacité de stockage du bassin de rétention actuel des eaux pluviales.*
- *Espace vert et de loisirs collectif prévu entre la place publique et les sites à dominante résidentielle.*
- *La zone de remblais pour matériaux inertes prévue au Bois d'Y restera entourée d'une frange de bois classés pour « intégrer » le dépôt autorisé.*

☞ **Composition du pôle Sud-Ouest de « CHANEINS-OUEST ».**

- : *Limité par le T.G.V., la V.C.2., la R.D.75. et la R.D.17. .*
- *Site résidentiel, d'emprise limitée et à distance du T.G.V., et site vert et de loisirs sur des espaces verts communaux, ou à acquérir par la commune, au droit du T.G.V. .*
- *Présence de la lagune, et d'une parcelle voisine communale, point bas susceptible de recevoir l'extension de la lagune et les eaux pluviales et de ruissellement du village.*

☞ **Composition du pôle Sud-Est de « CHANEINS-EST ».**

- : *Limité par la R.D.17., la R.D.75., la V.C.9. « de la Croix Blanche » (urbanisation projetée au-delà de cette V.C.), la V.C. n°3 « de Chabaudières », et la R.D.66b. .*
- *Le plus vaste des quatre quartiers.*
- *Avec, dans le centre ancien, l'église, et la plupart des équipements publics (moins la mairie sur la R.D.17.).*
- *Un chemin piéton sera créé sur p.527 pour relier l'école à la R.D.17. .*
- *Un espace de loisirs, présent au Sud, avec le terrain de sport.*
- *Et un projet d'étoffement de ce quartier « AUX VERMILLIERES », au Sud du village, et au-delà de la V.C.9. dite « de la Croix Blanche », en bordure du terrain de sport, avec prévision d'un maillage des voies des trois propriétés concernées avec la voie de desserte du terrain de sport en cours de prolongation jusqu'à la V.C.30. .*
- ***Nota bene** : environ 5.000 m² restent seuls aujourd'hui à bâtir au Nord de la V.C.30. à SERVINGES, le prolongement de la desserte du terrain de sport assurera le « désenclavement » de ce reliquat.*



Centre village :
mairie, église, équipements publics, d'autres parking prévus.

Etoffement Sud autour du terrain de sport avec maillage des voies des 3 propriétés avec celle du terrain de sport, et avec la V.C. 9 à élargir

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DU VILLAGE - vue I.G.N.
CHANEINS OUEST Sud-Ouest

☞ **Un secteur en devenir à l'entrée Sud-Est du bourg.**

- **L'installation projetée d'une activité artisanale et commerciale para-agricole (vente et réparation de matériel) sur 200 m de façade de la R.D.17.,**
 - traitement paysager de la façade sur voie,
 - retrait de 20 mètres de la construction par rapport à l'axe des R.D.17. et 66b.,
 - accès par la R.D.66b.,
 - traitement de l'interface zones urbaines – site d'activités par la plantation d'arbres en bordure Est de la zone agricole, et le long de la R.N.75. dans la partie Nord de la R.D.17., et le long de la R.D.66b., ainsi qu'un traitement végétal (pelouse, plantations basses, sauf arbres à haute tige), le long de la R.D.17..
- **Une exploitation agricole entourée d'une partie des terrains exploités, sur 350 mètres de façade sur la R.D.17., face au site résidentiel de « Montessuy », est susceptible d'une possible délocalisation, à terme, « libérant » ainsi une superficie de grand intérêt pour le développement ultérieur du bourg,**
 - avec un traitement semblable à celui de la façade Nord de la R.D.17. : végétalisation et plantations sur 12 mètres de large,
 - alignement de « maisons de village » en façade, et urbanisation plus aérée sur l'arrière,
 - espace vert et de loisirs collectif prévu sur l'espace actuellement non aedificandi autour des bâtiments abritant des animaux.



